

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	3 septembre 2023
Numéro	23.227	Heure	21h44

Auteur-e(-s) : Groupes libéral-radical et socialiste

Titre : Tempête du 24 juillet 2023

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État a réagi avec une grande efficacité aux suites de la tempête survenue le 24 juillet 2023, qui a principalement touché les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Nous le remercions ainsi que tous les services cantonaux engagés sur le terrain.

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de lui exposer dans les grandes lignes les points suivants :

- moyens cantonaux engagés durant la première phase post-tempête ;
- bilan des dégâts forestiers et agricoles par commune ;
- bilan des dégâts en zone urbaine par commune ;
- bilan de l'engagement subsidiaire de l'armée au profit des autorités civiles ;
- état actuel de la situation.

D'autre part, le Conseil d'État est prié d'informer le Grand Conseil à propos de la phase de reconstruction et de retour à la normale en indiquant quelles mesures de soutien le gouvernement a mises ou peut mettre en œuvre pour soutenir les acteurs forestiers, agricoles, culturels et économiques durement touchés dans leurs activités.

Finalement, après plusieurs catastrophes naturelles successives, le canton dispose-t-il des outils nécessaires pour réagir à ces événements et soutenir les acteurs touchés de manière efficace ?

Nous remercions par avance le Conseil d'État pour son travail et les réponses qu'il apportera à cette interpellation.

Développement (commentaire aux questions) :

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Armelle von Allmen Benoit

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sarah Fuchs-Rota		

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 21 septembre 2023

Le Conseil d'État tient d'abord à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration cantonale qui se sont investi-e-s sans compter dans la gestion de cette crise, en appui des services d'urgence et communaux des Montagnes neuchâteloises. Présent dès le 24 juillet, le Conseil d'État relève l'efficacité du pilotage des opérations par l'État-major régional de conduite (OCRg) et la bonne coordination des travaux entre communes et canton. Les moyens cantonaux engagés pour faire face aux conséquences de la tempête ont été multiples, à la fois humains et infrastructurels, via 17 services engagés. Vous trouverez ci-dessous un résumé succinct de cet engagement, étant donné qu'il est impossible, en l'état, de citer précisément toutes les tâches effectuées par les services, tant elles ont été diverses. De même, il n'est pas possible, à ce stade du moins, d'évaluer le nombre d'heures supplémentaires qui ont été fournies pour la gestion de la catastrophe.

Pratiquement, dès l'alerte du piquet ORCCAN, le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a apporté son soutien à l'organe de conduite régionale (OCRg) des Montagnes neuchâteloises (MN). Il a participé à tous les

rapports de situation de l'OCRg MN entre le 24 juillet et le 1^{er} août, puis de manière sporadique en fonction des besoins. Son rôle était d'assurer la liaison avec le Conseil d'État et les services mobilisés et d'appuyer l'OCRg pour le travail d'État-major. Il a en outre permis la mise en place d'une hotline d'urgence H24 et la création d'une cellule de soutien psychologique, en étroite collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).

Au niveau des moyens forestiers, l'engagement du personnel cantonal du service de la faune des forêts et de la nature (SFFN) correspond à plus de 900 heures de travail jusqu'à ce jour. Ce chiffre va encore augmenter, compte tenu des tâches de sécurisation toujours en cours.

La police neuchâteloise a quant à elle vécu un pic de travail le jour de la tempête. En effet, pas moins de 110 personnes étaient au front ou en soutien pour des prestations relatives à cet événement. Notons que les jours qui ont suivi la catastrophe, il a été nécessaire de renforcer la présence policière habituelle afin de mettre en place des dispositifs anti-pillage et de prévention des escroqueries. L'engagement de deux drones de la police au profit des ingénieur-e-s civil-e-s a permis de recenser les dommages.

Pour le service des ponts et chaussées (SPCH), 26 employés d'exploitation et un voyer-chef ont été sollicités les deux semaines qui ont suivi la catastrophe. La troisième semaine, 12 employés d'exploitation étaient encore à l'œuvre. Nous ajoutons que trois véhicules lourds étaient utilisés durant cette période. Le SPCH ainsi que le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) ont participé au traitement des données des images aériennes (LIDAR) pour le contrôle des toits de la ville de La Chaux-de-Fonds et des dégâts forestiers. Les moyens du SGRF à cet effet se montent à 2 EPT durant un mois et quelque 50'000 francs en mandat.

En sus, d'autres services de l'État étaient également sollicités. Citons le service de l'agriculture (SAGR), qui a contacté les 92 exploitations agricoles touchées pour connaître leurs éventuels besoins, et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), qui a dû notamment traiter les animaux de rente morts.

Le service des bâtiments de l'État (SBAT) a mobilisé le jour même 7 collaborateurs et 2 chefs de domaine pour dresser un état des lieux et organiser les premières mesures de sécurisation des bâtiments et de leurs alentours. Près d'une quinzaine de bâtiments de l'État ont été touchés plus ou moins gravement. Citons en premier lieu le Lycée Blaise-Cendrars, dont les façades et le parc ont été très fortement endommagés, le Centre d'entretien des routes, entièrement découvert, le bâtiment Jardinière 157, abritant le datacenter du SIEN, et le CNP, dont les façades ont été déplacées de plusieurs centimètres, ou encore les bâtiments du Pôle Arts appliqués, avec des dégâts aux parties vitrées. L'engagement du SBAT a été très intense les quinze premiers jours, non seulement sur les bâtiments de l'État, mais également en appui aux services logeant dans des bâtiments tiers et pour tous les éléments ayant trait aux assurances.

Un focus particulier a été mis par le SBAT sur les établissements d'enseignement et leurs alentours, avec la mobilisation des enseignant-e-s, des directions et des services afin de rendre la rentrée scolaire possible.

Le service de l'emploi (SEMP) a également dû quitter ses locaux en ville de La Chaux-de-Fonds en raison de dégâts importants, tout en assurant la relocalisation des collaboratrices et collaborateurs, la communication sur les RHT, ainsi que les prestations usuelles.

Finalement, la chancellerie, par son domaine des relations extérieures et de la communication, a également été en charge de coordonner la communication et de collaborer avec La Chaux-de-Fonds pour lui permettre de concentrer toutes les informations utiles à la population sur le site internet de la ville. Le service financier a été mobilisé en particulier dans le domaine des assurances. De nombreux services, d'une manière moindre que ceux cités précédemment, ont encore eu des tâches en lien avec cette catastrophe. Il serait cependant trop long de tous les citer.

Bilan des dégâts forestiers et agricoles par commune

L'entier des données LiDAR n'ayant pas encore pu être traité à ce jour, un bilan par commune est délicat à fournir. Selon une première évaluation grossière, nous pouvons dire que sur les 50'000 m³ estimés de bois renversés ou cassés par la tempête, 21'000 m³ sont du domaine public. Un peu plus de 40'000 m³ touchent la forêt, 9'000 m³ sont du pâturage boisé et 570 m³ des tourbières boisées. Ces estimations seront affinées une fois les données LiDAR entièrement traitées.

Bilan des dégâts en zone urbaine par commune

Il n'est pas possible de mentionner l'ensemble des dégâts occasionnés en zone urbaine, car suivant les secteurs touchés entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, ceux-ci peuvent varier d'aucun dégât constaté à destruction quasi totale. Rappelons que le bilan humain est conséquent, avec un décès et une quarantaine de blessé-e-s. Pour la partie matérielle, les montants articulés par l'ECAP pour les habitations devraient dépasser les 100 millions de francs. Les arbres ont été arrachés et des parcs entiers plantés d'arbres centenaires sont totalement rasés. Des voitures ont également été endommagées par la chute de branches. Ce sont les assurances privées qui prendront en charge les réparations ou indemnités des véhicules.

Bilan de l'engagement subsidiaire de l'armée au profit des autorités civiles

Concernant l'appui militaire, le SSCM a assuré la liaison avec l'armée, notamment en organisant et en préparant une demande d'appui formelle pour le Conseil d'État. Pour rappel, l'armée n'intervient au profit des autorités civiles qu'à titre subsidiaire et complémentaire, une fois que toutes les forces d'intervention civiles disponibles ont été

engagées et en appui de celles-ci. Les militaires ont principalement sécurisé les axes de circulation de la ville de La Chaux-de-Fonds, des bâtiments et toits endommagés, ainsi que des parcs publics. Au final, ce sont 80 militaires qui ont été engagés entre le 2 et le 22 août, pour un total de 700 jours de service. À noter l'excellente coopération avec les forces d'intervention civiles locales. Le Conseil d'État réitère ici ses remerciements au Conseil fédéral pour les contacts réguliers et pour son soutien notamment via l'Armée.

État actuel de la situation

Les forêts méritent une mention particulière. L'entier des ligneux dangereux en zone urbaine et le long des axes de communication ont été sécurisés. Les travaux se concentrent désormais le long des itinéraires de mobilité douce, dans les pâturages boisés, les forêts protectrices contre les dangers naturels et celles ayant une vocation d'accueil. Ces travaux mobiliseront les équipes forestières durant de longues semaines encore. Les secteurs non prioritaires seront ensuite également traités.

Les établissements d'enseignement ont pu ouvrir en temps voulu, en mode provisoire pour certains, grâce à l'investissement de toutes les parties. À ce jour, la plupart des travaux de réfection ont pu être évalués et commandés. Certains bâtiments de l'État nécessiteront toutefois du temps et quelques investigations complémentaires. L'ensemble des travaux de remise en état pourrait durer environ deux ans, provoquant vraisemblablement des reports d'autres travaux, y compris en dehors de la région des Montagnes neuchâteloises, vu la forte mobilisation des professionnels dans cette région.

D'autre part, le Conseil d'État est prié d'informer le Grand Conseil à propos de la phase de reconstruction et de retour à la normale, en indiquant quelles mesures de soutien le gouvernement a mises ou peut mettre en œuvre pour soutenir les acteurs forestiers, agricoles, culturels et économiques durement touchés dans leurs activités.

Les bâtiments touchés par la catastrophe sont assurés auprès de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP). Dès lors, les reconstructions seront prises en charge par cette assurance, dans la mesure de la couverture d'assurance. À noter que le canton va perdre, durant cinq ans, tout ou partie de l'indemnité annuelle – pouvant aller jusqu'à 500'000 francs – qu'il reçoit de l'ECAP.

Pour le secteur forestier, des demandes sont en cours auprès de la Confédération afin de dégager des montants supplémentaires via un complément à la convention-programme forêts 2020-2024. À ces fins, un crédit supplémentaire a été adopté par le Conseil d'État le 4 septembre dernier pour le traitement des chablis afin de soutenir les propriétaires devant prendre des mesures de gestion de leurs forêts ou pâturages boisés. Le soutien cantonal apporté se monte à 525'000 francs. Si l'appui fédéral sollicité est octroyé, le soutien sera ainsi assuré à hauteur de 70% pour le traitement, l'évacuation et la valorisation des bois touchés par la tempête. Le Conseil d'État envisage également de soutenir la replantation de cellules de régénération dans les pâturages touchés, en 2024. Dans ce cas, le canton a sollicité la Confédération sur le principe et reste dans l'attente de sa détermination. Enfin, l'État examine la possibilité de soutenir la replantation d'arbres en dehors des forêts via la convention-programme nature et paysage. Le secteur agricole a été touché majoritairement par la chute d'arbres et/ou les dégâts aux bâtiments, aux animaux et aux clôtures. Les dégâts non assurables font l'objet d'une demande d'aide de FondsSuisse à concurrence de 70% des coûts. Les expertises sont en cours.

Les acteurs économiques touchés dans leurs activités ont, pour la plupart, mobilisé leurs assurances privées. À certaines conditions, les indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) ont pu être sollicitées. Dans les faits, très peu d'employeurs ont déposé une demande de préavis. Moyennant des adaptations, les entreprises touchées ont pu trouver des solutions pour une reprise du travail. Pour le secteur culturel, outre des bâtiments, théâtres ou autres touchés et donc du ressort de l'ECAP, le Conseil d'État a identifié un acteur culturel sévèrement impacté. Il s'agit de la Plage des Six Pompes, qui a dû annuler son édition 2023 pour des raisons évidentes de sécurité. La situation financière de la manifestation a donc été fortement préjudiciée, mettant en péril l'existence même du festival. Le Conseil d'État, par le biais de son service de la culture, a donc pris contact immédiatement avec les représentant-e-s de la Plage. Un état des lieux détaillé de la situation financière a été demandé. Sur cette base, des discussions ont lieu pour assurer la pérennité de la manifestation dans les années à venir. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre d'une concertation intégrant la ville de La Chaux-de-Fonds.

Finalement, après plusieurs catastrophes naturelles successives, le canton dispose-t-il des outils nécessaires pour réagir à ces événements et soutenir les acteurs touchés de manière efficace ?

Le canton a mis en place depuis plusieurs années des structures et des mesures pour ce type de situations exceptionnelles. Elles sont principalement de l'ordre organisationnel et permettent de réagir rapidement en cas de catastrophe, mais surtout d'assurer la sécurité de la population et des intervenant-e-s. Cette capacité d'intervention rapide a montré son efficacité dans le cadre de la gestion des suites de l'événement du 24 juillet et a été parfaitement en phase avec l'excellente coordination assurée par le SIS des Montagnes neuchâteloises. Nous constatons toutefois que, ces dernières années, le canton a été mis à rude épreuve par de nombreuses catastrophes (Dombresson, Cressier, inondations de 2021). Pour chacune de ces épreuves, la réactivité et la coordination entre les divers acteurs (Confédération, canton, communes, partenaires parapublics et privés) ont fonctionné. De ces malheurs successifs nous avons donc acquis une certaine expérience en la matière, en précisant que chaque crise fait l'objet d'un retour d'expérience (RETEX) permettant des améliorations continues. Dès lors, les équipes sont rodées à ce genre de situation. Au niveau financier, les prises en charges par les assurances immobilière (ECAP) et mobilière font leurs preuves. Au surplus, le soutien de la Confédération par le

bais de l'Armée et des conventions-programmes forêt, paysage, nature et dangers naturels est important. Finalement, le soutien de FondsSuisse et des œuvres d'entraide vient compléter le dispositif de soutien et les efforts financiers de l'État et des communes.

Le Conseil d'État profite de cette interpellation pour réitérer ses vifs remerciements à tous les partenaires communaux, cantonaux ou extracantonaux ainsi qu'à la Confédération, qui se sont engagés sans répit pour atténuer les conséquences de cette catastrophe. Le travail n'est cependant pas terminé, et pendant encore de longs mois, voire des années, principalement pour les parcs et forêts, les stigmates de ce 24 juillet seront encore visibles.